

16^{ème} CLASSIC FEMININE Vienne – Nouvelle-Aquitaine

6^{ème} manche Coupe de France Femmes 2022

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Classic Féminine, Vienne – Nouvelle-Aquitaine » est organisée par : Poitou-Charentes Animation – 3, rue de l'Ancienne Poste – 86360 Chasseneuil du Poitou, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le dimanche 10 juillet 2022 à LOUDUN (86).

ARTICLE 2. TYPE DE L'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories :

- Femmes françaises : « Elite », « 1ère, 2ème et 3ème catégorie »
- Femmes étrangères résidant en France, titulaires d'une licence FFC au titre d'un club français appartenant aux séries ci-dessus.
- Femmes (françaises ou étrangères) titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club français.
- Femmes étrangères dans le cadre d'une participation étrangère limitée à quatre équipes.

L'épreuve est classée en catégorie « FEDERALE FEMMES » 1.15.

Cette épreuve est la 6^{ème} manche de la Coupe de France Femmes 2022.

ARTICLE 3. PARTICIPATION SELON REGLEMENT CF 2022 (articles 3 & 4)

Les participantes admises (1ère, 2ème, 3ème catégories et juniors), par ordre prioritaire sont :

1. Équipes labellisées « National 1 Femmes »,
2. Équipes labellisées « National 2 Femmes »,
3. Sélections régionales,
4. Sélections départementales,
5. Clubs,
6. Individuelles de clubs,
7. Individuelles d'équipes UCI (maximum 3 d'une même équipe UCI),
8. Équipes étrangères sur invitation (maximum 4)

Le nombre de coureuses par équipes est de **4 à 8** (nombre réel de partantes) françaises ou étrangères de 1ère, 2ème, 3ème catégories ou juniors.

A moins de 4, les coureuses des équipes non labellisées « National Femmes », pourront concourir à titre individuel ou en équipe « mixte ».

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 9 juillet 2022 entre 16h00 et 18h00 à l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

La vérification des licences se fera à la permanence de 9h00 à 11h00 le dimanche 10 juillet 2022.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h15 et aura lieu à l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

La signature de la feuille de départ se fera à partir de 12h15 au podium protocolaire.

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.5750 Mhz

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un Directeur Sportif diplômé d'un BF3 Route ou Entraîneur Club Expert.

En l'absence des diplômés ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement de la Coupe de France.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs. En accord avec le règlement de la CF 2022, l'ordre des voitures sera défini comme suit :

- Ordre du classement général provisoire à l'issue de la précédente épreuve et répondant à l'article 9 du règlement de la Coupe de France. D'abord les structure labellisées « Nationale 1 Femmes », puis les structures labellisées « Nationale 2 Femmes ».

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

L'organisateur ne prévoit pas de zone de ravitaillement. Ce point reste à la convenance du Jury des commissaires.

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collèges des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- A) CLASSIC FEMININE VIENNE NOUVELLE-AQUITAINE
 - le classement scratch individuel de l'épreuve,
 - le classement par équipe de l'épreuve,
 - le classement individuel « National 1 Femmes » de l'épreuve,
 - le classement individuel « National 2 Femmes » de l'épreuve,
 - le classement individuel Junior

Classement « Grimpeur » de l'épreuve aux kilomètres : 22,8 – 49,2 – 62,6 – 74,7. Il est attribué, les points suivants : 4 – 2 – 1 points aux 3 premières compétitrices classées au sommet. En cas d'égalité, le classement de l'épreuve sera pondérant.

Conformément au règlement de la CF 2022, ce classement annexe rapportera 30 points supplémentaires au classement scratch de l'épreuve pour la coureuse qui le remportera.

- B) COUPE DE FRANCE FEMMES 2022
- le classement général par équipe « National 1 Femmes »,
- le classement général par équipe « National 2 Femmes ».

Seules les équipes labellisées « National Femmes » sont prises en compte dans ces classements par équipe.

ARTICLE 10. PRIX CLASSIC FEMININE VIENNE NOUVELLE-AQUITAINE

Les prix suivants sont attribués :

- Classement « scratch » :
750 euros : 150€ – 112€ – 90€ – 75€ – 59€ – 52€ – 41€ – 34€ – 23€ – 15€ – 14€ – 11€ – 11€ – 11€ – 9€ – 9€ – 9€ – 8€ – 8€ euros aux 20 premières classées.
- Prix spéciaux « Juniors » :
152 euros : 54€ – 38€ – 30€ – 18€ – 12€ euros aux 5 premières classées.
- Classement « Grimpeur » :
300 euros : 150€ – 100€ – 50€ aux 3 premières classées.

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1.202 euros.

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve.
- La première du classement « Junior »,
- La première du classement « Meilleur grimpeur »,
- La première équipe du classement général par équipe « National 1 Femmes »,
- La première équipe du classement général par équipe « National 2 Femmes ».

ARTICLE 13. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée », validée par la Préfecture de la Vienne.

ARTICLE 14. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult :
contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 15. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.

Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Une zone de déchets sera mise en place à Loudun (Boulevard du 11 Novembre 1918) sur une zone longue de 300m. Obligation de la respecter pour se débarrasser des papiers et autres objets dans cette zone sous risque de pénalités

ARTICLE 16. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable